

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 553

6 avril 2007

### SOMMAIRE

4C Holding S.A. ....	26523	Merami Holding .....	26523
Assurances Pirrotte et Pankert GmbH&Co. KG1. ....	26508	Missions & Carrières International S.A. ..	26534
Auf dem Monkeler .....	26541	MMB and Partners S.A. ....	26528
Cartinia Investissements S.A. ....	26525	Moro 2 S.à r.l. ....	26537
Cartinia Investissements S.A. ....	26525	Moro 3 S.à r.l. ....	26537
CEIF Luxembourg S. à r.l. ....	26528	Mousetrap S.A. ....	26526
Chateaudun Investment S.à r.l. ....	26512	NBAB S.A. ....	26524
Chauffage-Sanitaire Claude Schreiber S.à r.l. ....	26502	O-One S.A. ....	26505
Clarina Holding S.à r.l. ....	26536	O-One S.A. ....	26505
Cristalline S.A. ....	26535	O-One S.A. ....	26505
Cruise Luxco 2 S.à r.l. ....	26538	O-One S.A. ....	26506
DämmLux G.m.b.H. ....	26544	Orco Holding .....	26509
Emap Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	26522	Orioles Investments S.A. ....	26526
Emap Luxembourg S.à r.l. ....	26523	Outlet Mall Sub Group Holding No. 2 S.à r.l. ....	26534
Encore Plus Real Estate Bad Cannstatt S.à r.l. ....	26527	Palais S.A. ....	26519
Encore Trier S.à r.l. ....	26522	Parkway Finance Management Luxem- bourg S.à r.l. ....	26506
Erkan - Immobilière S.A. ....	26536	Personec S.à.r.l. ....	26521
E.T.C. - European Trading Consulting S.A. .....	26519	Pradera Southern Piacenza S.à r.l. ....	26540
Fitness Balance Sàrl .....	26524	Q Invest S.A. ....	26538
Gracechurch S.à r.l. ....	26528	Quentin Holding S.A. ....	26544
Grand Estate Investments S.A. ....	26508	Rénovation Immobilière de Paris S.A. ...	26500
Greenpower S.A. ....	26502	Roermond Holding (No. 2) S.à r.l. ....	26535
Histra S.A. ....	26502	RSHB Capital S.A. ....	26543
Hostendia S.A. ....	26527	SEB Optimus .....	26505
Hutchison Europe Telecommunications S.à r.l. ....	26539	Sigmalux Immobilière .....	26520
IIB Luxembourg S.A. ....	26541	Springer Science + Business Media S.A. ..	26538
Iotalux Immobilière .....	26518	SSCP Coatings .....	26539
Kal'Air .....	26503	Tetalux Immobilière .....	26521
Kapalux Immobilière .....	26498	Traxys .....	26535
La Corbeille .....	26539	Villa Differdange S.A. ....	26504
Lerins Holding S.à r.l. ....	26511	Wing Aero .....	26543
MEP S.à r.l. ....	26498	Xilux Immobilière .....	26521
		Zitalux Immobilière .....	26498

**Zitalux Immobilière, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 32.725.

—  
DISSOLUTION*Extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 décembre 2006*

- Les actionnaires décident que la liquidation est définitivement clôturée.
- Les actionnaires décident que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de 5 ans au siège de la société IKOGEST 23, Z.I. Bourmicht L-8070 Bertrange.
- Les actionnaires décident d'accepter la proposition du liquidateur de transférer les éléments d'actif et de passif dans le patrimoine de la société Ikogest afin que celle-ci se charge de la récupération des créances en suspens et du paiement des dettes exigibles avant et après la clôture de l'exercice.

Le boni de liquidation sera versé aux actionnaires endéans deux années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007026184/592/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10734. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

**Kapalux Immobilière, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 33.689.

—  
DISSOLUTION*Extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 décembre 2006*

- Les actionnaires décident que la liquidation est définitivement clôturée.
- Les actionnaires décident que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de 5 ans au siège de la société IKOGEST 23, Z.A. Bourmicht L-8070 Bertrange.
- Les actionnaires décident d'accepter la proposition du liquidateur de transférer les éléments d'actif et de passif dans le patrimoine de la société Ikogest afin que celle-ci se charge de la récupération des créances en suspens et du paiement des dettes exigibles avant et après la clôture de l'exercice.

Le boni de liquidation sera versé aux actionnaires endéans deux années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007026185/592/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10728. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

**MEP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 107.163.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de transfert de parts sociales prenant effet au 15 janvier 2007 que:

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P., a transféré 125 parts sociales de classe A de la Société à SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A., 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 6.061;

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND - A L.P., a transféré 3 parts sociales de classe A de la Société à SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A., précitée;

- CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND - B L.P., a transféré 3 parts sociales de classe A de la Société à SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A., précitée;

- CVC EUROPE ENTERPRISE (DOMESTIC) L.P., a transféré 2 parts sociales de classe A de la Société à SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A., précitée;

- CVC EUROPE ENTERPRISE (CAYMAN) L.P., a transféré 6 parts sociales de classe A de la Société à SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A., précitée;

- CORAL FEEDER L.P., a transféré 11 parts sociales de classe A de la Société à SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A., précitée.

Il en résulte, qu'à compter du 15 janvier 2007, le capital de la Société est réparti comme suit:

Associés	Classe de parts sociales et nombre					
	A	B1	B2	B3	B4	B5
PERMIRA EUROPE II L.P.1	4.316	18	18	18	19	20
PERMIRA EUROPE II L.P.2	6.751	30	30	30	31	30
PERMIRA EUROPE II C.V.3	286	1	1	1	0	0
PERMIRA EUROPE II C.V. 4	428	2	2	2	1	1
PERMIRA EUROPE II CO-INVESTMENT SCHEME	115	1	1	1	0	0
SCHRODER VENTURES INVESTMENTS LIMITED	464	1	1	1	2	2
Total	12.360	53	53	53	53	53
PAI EUROPE IV A FCPR	1.382	6	6	6	5	6
PAI EUROPE IV B FCPR	4.902	20	20	21	21	20
PAI EUROPE IV B5 FCPR	92	0	0	0	1	1
PAI EUROPE IV B6 FCPR	2.436	11	11	11	10	10
PAI EUROPE IV B7 FCPR	92	0	0	0	1	1
PAI EUROPE IV C FCPR	1.787	8	8	8	8	8
PAI EUROPE IV C2 FCPR	925	4	5	4	4	4
PAI EUROPE IV D FCPR	559	3	2	2	2	2
PAI EUROPE IV D2 FCPR	185	1	1	1	1	1
Total	12.360	53	53	53	53	53
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P.	10.194	44	44	44	44	44
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND - A L.P.	207	1	1	1	1	1
CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND - B L.P.	207	1	1	1	1	1
CVC EUROPE ENTERPRISE (DOMESTIC) L.P.	153	1	1	1	1	1
CVC EUROPE ENTERPRISE (CAYMAN) L.P.	526	2	2	2	2	2
CORAL FEEDER L.P.	923	4	4	4	4	4
Total	12.210	53	53	53	53	53
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A.	150	0	0	0	0	0
M. Anselm Van Den Auwelant	0	164	164	164	164	164
M. José Francisco Perez Vazquez	0	47	47	47	47	47
M. Jesus Maria Dominguez Rodriguez	0	36	36	36	36	36
M. Marcos Gomez Garcia	0	47	47	47	47	47
M. Juan Carlos Escribano Garcia	0	47	47	47	47	47
M. Martin Alberto Tebar Less	0	36	36	36	36	36
M. Jaume Miguel Naudi	0	48	48	48	48	48
Total	0	425	425	425	425	425
Total	37.080	584	584	584	584	584

M. Séverine  
Gérante de classe A

Référence de publication: 2007026622/3794/66.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01105. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

**Rénovation Immobilière de Paris S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 36.861.

In the year two thousand six, on the fourteenth of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of RENOVATION IMMOBILIERE DE PARIS S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered to the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 36 861, incorporated by a notarial deed on May 6, 1991, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 395 of October 18, 1991.

The meeting was opened at 12.30 p.m. with Mrs Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Virginie Aparad, maître en droit, residing in Luxembourg. The meeting elected as scrutineer Ms Anna Ayache, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Decision to be taken about the dissolution of the company;
2. Appointment of a liquidator and determination of his powers;
3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- That the present meeting has been duly convened;

IV.- That pursuant to the attendance list, all the shares are present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had the notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting;

V.- That the present meeting, representing one hundred percent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the corporation and to put it into liquidation.

*Second resolution*

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator AIM SERVICES S.A., with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil six, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RENOVATION IMMOBILIERE DE PARIS S.A., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 36 861, constituée suivant acte notarié en date du 6 mai 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 395 du 18 octobre 1991.

L'assemblée est ouverte à 12:30 heures sous la présidence de Mme Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui nomme secrétaire Melle. Virginie Apard, maître en droit, résidant à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Melle. Anna Ayache, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Décision à prendre quant à la dissolution de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que la présente assemblée a été dûment convoquée.

IV. - Que suivant la liste de présence, cent pour cent des actions sont présentes ou représentées et tous les actionnaires présents ou représentés et déclarent qu'ils ont été dûment convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour-cent du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer liquidateur AIM SERVICES S.A., ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présente acte.

Signé: U. Bräuer, V. Aparad, A. Ayache, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2006, vol. 440, fol. 39, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007026470/242/110.

(070019322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

---

**Greenpower S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.632.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 24 janvier 2007*

La démission de Monsieur Vincenzo Arno' de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né le 21 juillet 1954, à Oum Toub Denaira (Algérie), avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

GREENPOWER S.A.

G. Diederich / M. Kara

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007026363/545/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00487. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**Histra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 71.428.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 25 janvier 2007*

Les démissions de Messieurs Vincenzo Arno' et Angelo De Bernardi sont acceptées.

Monsieur Louis Vegas-Pieroni, expert-comptable, né le 26 septembre 1967 à Fameck (France), et Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

HISTRA S.A.

M.-F. Ries-Bonani / L. Vegas-Pieroni

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007026364/545/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00526. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**Chauffage-Sanitaire Claude Schreiber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4771 Pétange, 11, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 69.349.

—  
Par la présente, moi Monsieur Schreiber Claude Michel né le 8 août 1962 à Luxembourg, gérant technique de la société CHAUFFAGE SANITAIRE CLAUDE SCHREIBER S.à.r.l. , constituée par devant Maître Georges d'Huart, notaire de

résidence à Pétange en date du 29 mars 1999, sous le numéro de l'acte 309, Autorisation d'établissement n° 88813, enregistré sous le numéro: 1999 2404 429 auprès des autorités fiscales, déclare que le siège de la société a déménagé au n°11, rue du Parc à Pétange en date du 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Pétange, le 25 août 2006.

C. Schreiber.

Référence de publication: 2007026235/207/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00935. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

### **Kal'Air, Société en nom collectif.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 80.445.

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ALISTAIR INVESTISSEMENT S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt (R.C.S. numéro B 119.916),

ici représentée par deux de ses administrateurs Madame Elise Lethuillier, sous directeur et Monsieur Marc Ambroisien, directeur, tous deux demeurant professionnellement à Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, habilités à engager la société par leur signature conjointe.

2) Madame Aline Foriel-Destezet, sans profession, demeurant à Rutland Gate, 29, SW7 1PD, UK Londres, Angleterre, née à Bourgoin-Jallieu, le 7 juillet 1941,

ici représentée par Madame Elise Lethuillier, prénommée

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 22 novembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

- Que suite à une cession de parts sous seing privé datée du 16 novembre 2006, dûment acceptée par la société en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales et l'article 1690 du code civil:

Il a été cédé:

- par Monsieur Philippe Foriel -Destezet, dirigeant de sociétés, demeurant à 29, Rutland Gate, GB-SW7 1PD Londres à la société ALISTAIR INVESTISSEMENT S.A., précitée, une (1) part sociale de la société KAL'AIR;

- par la société AKILA FINANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 40, boulevard Joseph II à Madame Aline Foriel-Destezet, prénommée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) parts sociales de la société KAL'AIR.

- Que suite à une deuxième cession de parts sous seing privé datée du 24 novembre 2006,

Il a été cédé:

- par Madame Aline Foriel-Destezet, prénommée à la société ALISTAIR INVESTISSEMENT S.A., précitée, neuf cent quatre-vingt-dix-huit (998) parts sociales de la société KAL'AIR.

Une copie des cessions de parts, après avoir été singée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Après avoir exposé ce qui précède, les associées se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social s'élève à un million d'euros (1.000.000,- EUR). Il est divisé en mille (1.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les mille (1.000) parts sociales sont réparties comme suit:

1) ALISTAIR INVESTISSEMENT S.A., neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales, . . . . .	999
2) Madame Aline Foriel-Destezet, une part sociale . . . . .	<u>1</u>
Total: mille parts sociales . . . . .	1.000

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale accepte la démission de Messieurs Philippe Foriel-Destezet, Stefan Schaechterle et Pit Reckinger de leur fonction de gérants de la société et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer nouveaux gérants de la société:

- Monsieur Marc Ambroisien, directeur, né à Thionville (France), le 8 mars 1962, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

- Madame Elise Lethuillier, sous-directeur, née à Dreux (France), le 17 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

- ALISTAIR INVESTISSEMENT S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt, (R.C.S. numéro B 119.916).

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2011.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Marc Ambroisien, prénommé, Président du Conseil de gérance.

*Sixième résolution*

Les associés décident d'accepter la cession de parts datée du 24 novembre 2006 ci-avant documentée.

Les gérants déclarent accepter ladite cession de parts sus-mentionnée au nom et pour compte de la société et dispenser le cédant de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Lethuillier, M. Ambroisien, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 22, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007025715/220/76.

(070016714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

**Villa Differdange S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 95.771.

**DISSOLUTION***Extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 décembre 2006*

- Les actionnaires décident que la liquidation est définitivement clôturée.

- Les actionnaires décident que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de 5 ans au siège de la société IKOGEST 23, ZI Bourmicht L-8070 Bertrange.

- Les actionnaires décident d'accepter la proposition du liquidateur de transférer les éléments d'actif et de passif dans le patrimoine de la société IKOGEST afin que celle-ci se charge de la récupération des créances en suspens et du paiement des dettes exigibles avant et après la clôture de l'exercice.

Le boni de liquidation sera versé aux actionnaires endéans deux années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007026193/592/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10725. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

**O-One S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 61.955.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007028808/1603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03538. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**O-One S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 61.955.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007028809/1603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03536. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**O-One S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 61.955.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007028810/1603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03534. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**SEB Optimus, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.  
R.C.S. Luxembourg B 64.732.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 19 janvier 2007*

Sont nommés administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2008

M. Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale

M. P.O. Oerling avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale

M. Ralf Ferner avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale.

Est nommé réviseur indépendant pour la même période:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007026401/6275/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00870. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070020086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**O-One S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.955.

Le bilan au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007028811/1603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03531. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070020144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**Parkway Finance Management Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 87.279.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth day of December.

Before us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, civil law notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

MyTravel GROUP PLC, a company incorporated and existing under the laws of England and Wales under company number 742748, having its registered office at Holiday House, Sandbrook Park, Sandbrook Way, Rochdale OL11 1SA, United Kingdom,

here represented by Mr Carsten Opitz, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given on 28 December 2006.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of PARKWAY FINANCE MANAGEMENT LUXEMBOURG S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 87279, incorporated pursuant to a deed of the civil law notary André-Jean-Joseph Schwachtgen, residing in Luxembourg, on 3 May 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 17 July 2002, number 1097.

The above appearing party representing the whole share capital requests the notary to state the following:

- that the current share capital of the Company is twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;
- that it is the sole owner of all the shares of the Company and that in such capacity it hereby resolves to dissolve the Company with effect as of today;
- that all the assets and liabilities of the Company are hereby immediately transferred to the sole member;
- that it has full knowledge of the articles of association and perfectly knows the financial situation of the Company;
- that the financial accounts of the Company as at 28 December 2006 are hereby approved;
- that discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandates until today;
- that, in its capacity as liquidator of the Company, it declares that the activity of the Company has hereby ceased, that the sole member is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid for and any yet unknown liabilities of the Company; consequently, the liquidation of the Company is hereby finalized and completed;
- that the Company has been entirely liquidated and that the liquidation is hereby closed;

- that the books and corporate documents of the dissolved Company will be maintained during the period of five (5) years at the following address: 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, the said person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

MyTravel GROUP PLC, une société de droit anglais existant sous le numéro de société 742748, ayant son siège social à Holiday House, Sandbrook Park, Sandbrook Way, Rochdale OL11 1SA, Grande Bretagne, ici représentée par Monsieur Carsten Opitz, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 28 décembre 2006,

laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Cette société est l'associée unique de PARKWAY FINANCE MANAGEMENT LUXEMBOURG S.à r.l (la «Société»), société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 87279, dûment constituée suivant acte reçu du notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, résidant à Luxembourg, en date du 3 Mai 2002 et publiée le 17 juillet 2002 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1097.

Laquelle comparante représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que le capital social actuel de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;
- que la comparante détient toutes les parts de la Société et qu'en qualité d'associé unique il décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- que l'ensemble des actifs et passifs de la Société sont par la présente immédiatement attribués à l'associé unique;
- que la comparante a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- que les comptes de la Société relatifs à l'exercice social se clôturant le 28 décembre 2006 sont par la présente approuvés;
- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;
- qu'en agissant en qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé par la présente, que l'associée unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour; par conséquent la liquidation de la Société est parachevée par la présente et clôturée;
- que la Société est entièrement liquidée et que la liquidation est achevée par la présente;
- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, que le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Opitz, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 53, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007025701/230/90.

(070018256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

**Grand Estate Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 82.035.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 24 janvier 2007*

Les démissions de Messieurs Vincenzo Arno' et Federico Innocenti sont acceptées.

Monsieur Louis Vegas-Pieroni, expert-comptable, né le 26 septembre 1967 à Fameck (France), et Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, domiciliés professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme  
GRAND ESTATE INVESTMENTS S.A.

L. Vegas-Pieroni / G. Diederich  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007026361/545/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00514. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**Assurances Pirrotte et Pankert GmbH&Co. KG1., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 39.151.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille six, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

ASSURANCES PIRROTTE & PANKERT S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Bertels, L-1230 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.195;

ASSURANCES PIRROTTE & PANKERT GmbH&CO.KG, S.E.C.S., une société en commandite simple de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Bertels, L-1230 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.150;

ici représentées par Monsieur Nicolas Cuisset, employé, avec adresse professionnelle au 1 B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu de deux procurations données le 18 décembre 2006.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les comparantes sont les seules associées de la Société en commandite simple ASSURANCES PIRROTTE ET PANKERT, GmbH&CO.KG1, (la «Société»), ayant son siège social au 5, rue Bertels, L-1230 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 39.151, constituée suivant acte de Maître Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 19 décembre 1991, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, reçu en date du 10 janvier 1997, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 153, en date du 28 mars 1997.

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à deux mille cinq cents Euro (€ 2.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, entièrement libérées, se répartissant comme suit:

- Une (1) part de commanditaire détenue par la société à responsabilité limitée ASSURANCES PIRROTTE & PANKERT GmbH, S.à r.l.; et

- Quatre-vingt dix-neuf (99) parts de commandité détenues par la société en commandite simple ASSURANCES PIRROTTE & PANKERT GmbH&CO.KG, S.E.C.S.

Le capital est par conséquent intégralement représenté et toutes décisions peuvent être valablement prises.

III. Les associés déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Les associés déclarent être propriétaires de toutes les parts sociales de la Société et déclarent expressément procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat.

V. Les associés déclarent que les dettes connues ont été payées et en outre qu'ils prennent à leur charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la Société dissoute, que la liquidation de la Société a été effectuée aux droits des parties et est achevée, sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. Les associés déclarent qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.

VII. Les associés donnent décharge pleine et entière à l'associé commandité de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII. Les associés déclarent que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg 183, Val Ste Croix, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euro (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 3, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007025711/211/61.

(070016392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2007.

#### **Orco Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 46.918.

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ORCO HOLDING, ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C. Luxembourg section B numéro 46.918, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 février 1994, publié au Mémorial C numéro 236 du 15 juin 1994;

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Lansac, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- La présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées par recommandé aux actionnaires.

Que la présente assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- dans le Mémorial C N ° 2311 du 12 décembre 2006 et N ° 2378 du 20 décembre 2006
- dans le journal luxembourgeois Le Journal du 12 décembre 2006 et du 20 décembre 2006,

III.- Il appert de cette liste de présence que sur les vingt-cinq mille deux cent soixante-deux (25.262) actions, actuellement en circulation, quinze mille quatre cent vingt-cinq (15.425) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de neuf millions neuf cent soixante-huit mille Euros (9.968.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille Euros (32.000,- EUR) à dix millions Euros

(10.000.000,- EUR) par l'émission de sept million huit cent soixante-neuf mille cent treize (7.869.113) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, et par incorporation au capital de bénéfices reportés;

2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts;

3.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de neuf millions neuf cent soixante-huit mille Euros (9.968.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille Euros (32.000,- EUR) à dix millions Euros (10.000.000,- EUR) par l'émission de sept million huit cent soixante-neuf mille cent treize (7.869.113) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, et par incorporation au capital de bénéfices reportés.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide que les sept million huit cent soixante-neuf mille cent treize (7.869.113) actions nouvelles seront attribuées gratuitement aux actionnaires en proportion de leur participation actuelle dans la société.

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan récent de la société où apparaissent lesdits montants, leur affectation en tant que réserves ayant été dûment approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. premier alinéa.** Le capital social est fixé à dix millions d'Euros (10.000.000,- EUR) représenté par sept millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-quinze (7.894.375) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 4.700,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

**Suit la traduction anglaise:**

In the year two thousand six, on the twenty-eighth day of December,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ORCO HOLDING, a «société anonyme», stock company having its registered office at L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C. Luxembourg section B number 46.918, incorporated by deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, established on February 22nd, 1994, published in the Memorial C number 236 of June 15th, 1994;

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Olivier Lansac, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- This meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to shareholders by registered mail.

The present extraordinary general meeting has been convened by convening notices, containing the agenda and published:

- in the Memorial C N ° 2311 of December 12th, 2006 and N ° 2378 of December 20th, 2006,

- in the Luxembourg newspaper «Le Journal» of the December 12th, 2006 and December 20th, 2006.

III.- As appears from the attendance list, from the twenty-five thousand two hundred sixty-two (25,262) shares, actually in circulation, fifteen thousand four hundred twenty-five (15.425) shares are present or duly represented at the present extraordinary general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Increase of the corporate capital by an amount of nine millions nine hundred sixty-eight thousand Euros (9,968,000,- EUR) so as to raise it from its present amount of thirty-two thousand Euros (32,000,- EUR) to ten millions Euros

(10,000,000.- EUR) by the issue of seven millions eight hundred sixty-nine thousand one hundred thirteen (7,869,113) new shares without par value, and by incorporation of results brought forward.

2.- Amendment of Article 5, first paragraph of the articles of Incorporation.

3.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of nine millions nine hundred sixty-eight thousand Euros (9,968,000.- EUR) so as to raise it from its present amount of thirty-two thousand Euros (32,000.- EUR) to ten millions Euros (10,000,000.- EUR) by the issue of seven millions eight hundred sixty-nine thousand one hundred thirteen (7,869,113) new shares without par value, and by incorporation of results brought forward.

*Second resolution*

Furthermore the meeting decides that the seven millions eight hundred sixty-nine thousand one hundred thirteen (7,869,113) new shares will be freely allotted to the shareholders in proportion of their current shareholding.

The proof of the existing free reserves has been reported to the undersigned notary by a balance sheet showing such amounts, their allocation as reserves having been duly approved by the general meeting of the shareholders.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 5. first paragraph.** The corporate capital is fixed at ten millions Euros (10,000,000.- EUR) represented by seven millions eight hundred ninety-four thousand three hundred seventy-five (7,894,375) shares without nominal value.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 4,700.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

Signé: R. Galiotto, O. Lansac, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 39, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007026028/211/120.

(070020361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

**Lerins Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 84.030.

L'an deux mil six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Jeffrey Steiner, chef d'entreprises, né le 3 avril 1937 à Vienne (Autriche), demeurant à CH-3780 Oberort (Suisse), Chalet Uhu.

ici représenté par Madame Pascale Mariotti, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant déclare être seul et unique associé de la société à responsabilité limitée holding LERINS HOLDING S.à.r.l., avec siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 84.030,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, en date du 17 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 271 du 18 février 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1er juin 2006, non encore publié au Mémorial C.

L'associé a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé décide de changer le statut de la société, de sorte que la société n'ait plus le statut d'une société holding comme il est défini dans la loi du 31 juillet 1929.

L'associé décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons, et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.»

*Deuxième résolution*

L'associé décide de modifier l'article 1 (alinéa 1) des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LERINS HOLDING S.à.r.l.»

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Mariotti, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, vol. 157S, fol. 20, case 11. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007025721/202/50.

(070017638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

**Chateaudun Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.021.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth of January.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BAOBAB HOLDINGS S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Company is pending, incorporated today by the undersigned notary,

here represented by Ms Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on 25 January 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) the articles of incorporation of which shall be as follows:

#### **A. - Purpose, Duration, Name, Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owners of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale; exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of CHATEAUDUN INVESTMENT S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

#### **B. - Share capital, Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

#### **C. Management**

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix

(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

**Art. 12.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 16.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. - Decisions of the sole partner, Collective decisions of the partners**

**Art. 17.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

### E. - Financial year, Annual accounts, Distribution of profits

**Art. 20.** The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

**Art. 21.** Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

### F. - Dissolution, Liquidation

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### *Subscription and payment*

All the shares have been subscribed by BAOBAB HOLDINGS S.à r.l., prenamed, and have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2007.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The appearing party, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. BAOBAB HOLDINGS S.à r.l., prenamed is appointed as manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BAOBAB HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés est en cours, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné,

ici représenté par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 25 janvier 2007.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituée et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **A. - Objet, Durée, Dénomination, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par les propriétaires actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend le nom de CHATEAUDUN INVESTMENT S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

### **B. - Capital social, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### **C. Gérance**

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs

à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

**Art. 12.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. - Décisions de l'associé unique, Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les présents statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### E. - Année sociale, Bilan, Répartition

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

### F. - Dissolution, Liquidation

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire par BAOBAB HOLDINGS S.à r.l., prénommée, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société, ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique décide de prendre les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 9A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. BAOBAB HOLDINGS S.à r.l., prénommée, est nommée gérante de la Société pour une période indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> février 2007. EAC/2007/258. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007026031/239/325.

(070020661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

### **Iotalux Immobilière, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 33.661.

### DISSOLUTION

*Extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 décembre 2006*

- Les actionnaires décident que la liquidation est définitivement clôturée.
- Les actionnaires décident que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de 5 ans au siège de la société IKOGEST 23, Z.A. Bourmicht L-8070 Bertrange.

- Les actionnaires décident d'accepter la proposition du liquidateur de transférer les éléments d'actif et de passif dans le patrimoine de la société Ikogest afin que celle-ci se charge de la récupération des créances en suspens et du paiement des dettes exigibles avant et après la clôture de l'exercice.

Le boni de liquidation sera versé aux actionnaires endéans deux années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

Référence de publication: 2007026189/592/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10727. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

**Palais S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 108.894.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 17 janvier 2007 à 11.00 heures au siège social*

1. L'Assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social du 283, route d'Arlon à Luxembourg au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

2. L'Assemblée prend acte de la démission des administrateurs Monsieur Romain Zimmer et Monsieur Philippe Cahen en leur qualité d'administrateur de catégorie A et la société KOFFOUR S.A.; R.C.S. Luxembourg B 86.086; 283, route d'Arlon à Luxembourg en sa qualité d'administrateur de catégorie B ainsi que du Commissaire AUDITRUST S.A.; R.C.S. Luxembourg B 63.115; 283, route d'Arlon à Luxembourg. L'Assemblée décide à l'unanimité de procéder aux nominations statutaires comme suit:

2.1. Sont nommés administrateurs pour une durée de six années:

1. Monsieur Fernand Sassel, expert comptable, établi au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg;

2. Monsieur Romain Zimmer, expert comptable, établi au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg;

3. Madame Myriam Deraideux, employée privée, au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg.

2.2. Est nommé Commissaire pour une durée de six années: la société LUXREVISION S.à r.l., établie au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 40.124).

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

PALAIS S.A.

R. Zimmer

Administrateur

Référence de publication: 2007026222/664/28.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09435. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

**E.T.C. - European Trading Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 56.608.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, «le mandataire»,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Marco Savelli, demeurant à Orte (Viterbo), Italie, le «mandant»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme E.T.C. EUROPEAN TRADING CONSULTING S.A., R.C.S. Luxembourg B 56.608, ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été constituée suivant un acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 662 du 20 décembre 1996.

2. Que le capital social de la société anonyme E.T.C. EUROPEAN TRADING CONSULTING S.A. s'élève actuellement à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 24,79 (vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents) chacune, entièrement libérées.

3. Que le mandant est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme E.T.C. EUROPEAN TRADING CONSULTING S.A.

4. Que par la présente, le mandant prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme E.T.C. EUROPEAN TRADING CONSULTING S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Seil, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 43, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007026021/211/47.

(070020497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

### **Sigmalex Immobilière, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 33.932.

#### DISSOLUTION

*Extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 décembre 2006*

- Les actionnaires décident que la liquidation est définitivement clôturée.
- Les actionnaires décident que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de 5 ans au siège de la société IKOGEST 23, ZI Bourmicht L-8070 Bertrange.
- Les actionnaires décident d'accepter la proposition du liquidateur de transférer les éléments d'actif et de passif dans le patrimoine de la société IKOGEST afin que celle-ci se charge de la récupération des créances en suspens et du paiement des dettes exigibles avant et après la clôture de l'exercice.

Le boni de liquidation sera versé aux actionnaires endéans deux années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007026205/592/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10739. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

**Tetalux Immobilière, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 32.683.

—  
DISSOLUTION

*Extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 décembre 2006*

- Les actionnaires décident que la liquidation est définitivement clôturée.
- Les actionnaires décident que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de 5 ans au siège de la société IKOGEST 23, Z.A. Bourmicht L-8070 Bertrange.
- Les actionnaires décident d'accepter la proposition du liquidateur de transférer les éléments d'actif et de passif dans le patrimoine de la société IKOGEST afin que celle-ci se charge de la récupération des créances en suspens et du paiement des dettes exigibles avant et après la clôture de l'exercice.

Le boni de liquidation sera versé aux actionnaires endéans deux années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007026206/592/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10730. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**Personec S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 102.754.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 8 janvier 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Nomination de Madame Sarah Rayson, avec adresse professionnelle au 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

De plus, il a été décidé de classer les gérants suivants en gérants de classe A:

- Madame Noëlla Antoine
- Madame Pascale Nutz
- Madame Ingrid Moinet

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007026378/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. LSO-CB00026. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**Xilux Immobilière, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 33.940.

—  
DISSOLUTION

*Extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 décembre 2006*

- Les actionnaires décident que la liquidation est définitivement clôturée.
- Les actionnaires décident que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de 5 ans au siège de la société IKOGEST 23, Z.I. Bourmicht L-8070 Bertrange.
- Les actionnaires décident d'accepter la proposition du liquidateur de transférer les éléments d'actif et de passif dans le patrimoine de la société IKOGEST afin que celle-ci se charge de la récupération des créances en suspens et du paiement des dettes exigibles avant et après la clôture de l'exercice.

Le boni de liquidation sera versé aux actionnaires endéans deux années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007026207/592/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10732. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070020091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**Emap Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 300.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.274.

—  
DISSOLUTION

La liquidation de la société EMAP LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. (en liquidation) a été clôturée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé tenue en date du 8 janvier 2007. La mise en liquidation ayant été décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 27 novembre 2006

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de ALTER DOMUS S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007026208/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. LSO-CB00034. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070020204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**Encore Trier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.262.

—  
EXTRAIT

En date du 6 décembre 2006, AVIVA FUND SERVICES, le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société

- du 35, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg

au

- 34, avenue de la Liberté at L-1930 Luxembourg,

avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2006.

*Pour la Société*

M. Sellier

*Secrétaire Générale*

Référence de publication: 2007026210/649/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10872. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070020168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**Emap Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 300.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 103.275.

—  
**DISSOLUTION**

La liquidation de la société EMAP LUXEMBOURG S.à r.l. (en liquidation) a été clôturée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé tenue en date du 8 janvier 2007. La mise en liquidation ayant été décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 27 novembre 2006.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de ALTER DOMUS S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillame Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007026213/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. LSO-CB00030. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

—  
**Merami Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 23.162.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 22 décembre 2006*

L'Assemblée prend connaissance de la démission de Messieurs Etienne Gillet, expert-comptable, né à Bastogne le 19 septembre 1968, domicilié professionnellement 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Jacques Tordoor, employé privé, né le 27 mai 1948, domicilié professionnellement 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et Guy Glesener, conseiller juridique, né à Luxembourg, le 2 décembre 1946, anciennement domicilié 133, avenue Pasteur, L-2535 Luxembourg, de leur poste d'Administrateur de la société et de AUDITEX S.A.R.L., ayant son siège social 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B 91.559, de son poste de Commissaire de la société.

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs :

- Monsieur Christophe Blondeau, né le 28 février 1954 à Anvers (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

- Monsieur Romain Thillens, né le 30 octobre 1952 à Wiltz (Luxembourg), licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

- Monsieur Nour-Eddin Nijar, né le 10 septembre 1952 à Marrakech (Maroc), employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

et comme nouveau commissaire:

- la société HTR REVISION S.à r.l, ayant son siège social 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, RCS Luxembourg B 51.238  
Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2009.

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007026354/565/30.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02020. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

—  
**4C Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 101.155.

—  
Le siège social de la société 4C HOLDING S.A., société anonyme, inscrite auprès du Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B. 101.155  
a été dénoncé le 31 janvier 2007

par la société MGI FISOGEST S. à.r.l. société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 20.114, et ce, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007026218/1218/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00402. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**Fitness Balance Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.618.425,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 74.452.

Par résolution signée en date du 25 août 2006, le Conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007026220/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00721. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**NBAB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.112.

Constituée par acte passé par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil Special des Sociétés et Associations C, n<sup>o</sup> 1277 du 26 novembre 2005.

*Assemblée Générale Ordinaire du 28 décembre 2006*

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société NBAB S.A., tenue au siège social en date du 28 décembre 2006, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1<sup>o</sup> Changement du siège social vers L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

2<sup>o</sup> Acceptation de la démission des deux membres du Conseil d'Administration:

- Madame Sylvie Abtal-Cola, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri, administrateur;

- Monsieur Michal Wittmann, demeurant à L-1724 Waldbredimus, 27, rue de Trintange, administrateur, qui a donné sa démission en date du 7 novembre 2006.

3<sup>o</sup> Nomination de deux nouveaux administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Jürgen Fischer demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, administrateur;

- Monsieur Jean Beissel demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, administrateur;

4<sup>o</sup> Acceptation de la démission du Commissaire aux comptes AUDITAS S.A., avec siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

5<sup>o</sup> Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

- FIDUCIAIRE FIBETRUST SCIV., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NBAB S.A.

Signature

Référence de publication: 2007026229/2195/31.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00429. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**Cartinia Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 59.837.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 janvier 2007*

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur David Giannetti, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. L'Assemblée accepte également la démission en tant que Commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, Madame Helena Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg et Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg. La FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l., ayant son siège social 17, rue des Jardiniers à L-1026 Luxembourg est nommé nouveau Commissaire aux comptes. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007026225/655/28.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA09953. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**Cartinia Investissements S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 59.837.

—  
Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 8 août 1997 entre:

Société domiciliée: CARTINIA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

RCS, Luxembourg: B 59.837

et

Domiciliataire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

RCS, Luxembourg: B 28.967

a pris fin avec effet au 17 janvier 2007

Fait à Luxembourg, le 25 janvier 2007.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

D. Giannetti / Signature

Account Manager / -

Référence de publication: 2007026228/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA09948. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**Orioles Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 67.961.

Constituée par acte passé par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 200 du 24 mars 1999, modifiée par acte passé par-devant le même notaire, en date du 8 juin 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 701 du 21 septembre 1999, ainsi qu'en date du 12 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 787 du 21 octobre 1999.

*Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2006*

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société ORIOLES S.A., tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> novembre 2006, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1 ° Changement du siège social vers L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

2 ° Acceptation de la démission des trois membres du Conseil d'Administration:

- Madame Sylvie Abtal-Cola, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri, administrateur;

- Monsieur Klaus Krumnau, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri, administrateur;

- Monsieur Michal Wittmann, demeurant à L-1724 Waldbredimus, 27, rue de Trintange, administrateur.

3 ° Nomination de trois nouveaux administrateurs pour une durée de six ans:

- Madame Ingrid Hoolants, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, administrateur;

- Monsieur Marc Schintgen, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, administrateur;

- Monsieur Michal Wittmann, demeurant à L-1724 Waldbredimus, 27, rue de Trintange, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ORIOLES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007026233/2195/31.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08408. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

**Mousetrap S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 111.171.

Constituée par acte passé par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 177 du 25 janvier 2006.

*Assemblée Générale Ordinaire du 22 décembre 2006*

Il résulte de l'Assemblée Générale ordinaire de la société MOUSETRAP S.A., tenue au siège social en date du 22 décembre 2006, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1 ° Changement du siège social vers L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

2 ° Acceptation de la démission des deux membres du Conseil d'Administration:

- Madame Sylvie Abtal-Cola, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri, administrateur;

- Monsieur Michal Wittmann, demeurant à L-1724 Waldbredimus, 27, rue de Trintange, administrateur, qui a donné sa démission en date du 7 novembre 2006.

3 ° Nomination de deux nouveaux administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Jürgen Fischer demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, administrateur;

- Monsieur Jean Beissel demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, administrateur;

4 ° Acceptation de la démission du Commissaire aux comptes AUDITAS S.A., avec siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

5 ° Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

- FIDUCIAIRE FIBETRUST SCIV., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I<sup>er</sup> .

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MOUSETRAP S.A.

Signature

Référence de publication: 2007026234/2195/31.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08396. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**Hostendia S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 61.449.

—  
EXTRAIT

Avec effet au 23 janvier 2007, la société anonyme DELOITTE S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560 A, rue de Neudorf, a dénoncé le domicile établi au 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, de la Société HOSTENDIA S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

DELOITTE S.A.

*Le domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2007026236/507/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00600. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**Encore Plus Real Estate Bad Cannstatt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.651.

—  
EXTRAIT

En date du 7 décembre 2006, AVIVA FUND SERVICES, directeur unique de la Société, a décidé de transférer le siège social de la société

- du 46A, avenue John. F. Kennedy à L-1855 Luxembourg,

au

- 34, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg,

avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

*Pour la Société*

M. Sellier

*Secrétaire Générale*

Référence de publication: 2007026237/649/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10867. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**CEIF Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.425.

—  
EXTRAIT

En date du 7 décembre 2006, AVIVA FUND SERVICES, directeur unique de la Société, a décidé de transférer le siège social de la société du

- 46A, avenue John. F. Kennedy at L-1855 Luxembourg,

au

- 34, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

*Pour la Société*

M. Sellier

*Secrétaire Générale*

Référence de publication: 2007026239/649/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10870. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070020166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

**MMB and Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 118.351.

—  
*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 18 janvier 2007*

L'Assemblée adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Elle enregistre, à dater de ce jour, la démission de la société CCMT PARTICIPATIONS SA,
- 2) Elle nomme, à dater de ce jour, la société SM CONSULTING S.A., représentée par son directeur Desiree Singh, ayant son siège social #1 Mapp Street à Belize City - Belize et enregistrée au Register of International Business Companies à Belize sous le n<sup>o</sup> 55.872, au poste d'administrateur pour terminer le mandat de la société CCMT PARTICIPATIONS SA.
- 3) Elle donne mandat au Conseil d'Administration pour l'élection d'un nouvel administrateur-délégué.
- 4) Elle autorise le transfert du siège social de la société vers le 47, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg  
SM CONSULTING S.A. / S. Morgese  
Président / Secrétaire  
Représentée par M. Vansimpsen / -

Référence de publication: 2007026241/1969/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08862. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070020345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

**Gracechurch S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.057.

—  
STATUTES

In the year two thousand six, on the first of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

CHELSEFIELD PARTNERS LLP, having its registered office in 67, Brook Street, London W1K 4NJ, United Kingdom, here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974, itself represented by Ton Zwart and Fabrice Geimer, both

with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name GRACECHURCH S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) share quotas of twenty-five euros (25.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The share quotas have been subscribed by CHELSFIELD PARTNERS LLP, prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euros (1,500.- EUR).

#### *Resolutions of the sole partner*

1) The company will be administered by one manager for an unlimited period:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le premier décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

CHELSFIELD PARTNERS LLP, ayant son siège social à 67, Brook Street, Londres W1K 4NJ, Royaume-Uni,

Ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974, elle-même représentée par Ton Zwart et Fabrice Geimer, les deux avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, agissant en leurs qualités respectives de fondateurs de pouvoirs A,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

#### **Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur

de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination GRACECHURCH S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

**Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription -Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par CHELSFIELD PARTNERS LLP, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

*Décisions de l'associé unique*

1) La société est administrée par un gérant pour une durée illimitée:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Zwart, F. Geimer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 décembre 2006, vol. 440, fol. 10, case 11. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007026655/242/297.

(070021235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

**Missions & Carrières International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.075.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg en date du 11 janvier 2007 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Luxembourg le 5 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007026246/320/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01154. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070020561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

**Outlet Mall Sub Group Holding No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.753.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique adoptées le 30 octobre 2006*

L'associé unique a décidé d'accepter la démission de Monsieur Rodney Bysh de son poste d'administrateur de la Société et de le remplacer, pour une durée indéterminée, par Monsieur John Sutherland, résidant au 9, rue Principale, L-6990 Hostert (Grand-Duché de Luxembourg), à compter du 31 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2007026349/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03657. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070020640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

**Cristalline S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 81.418.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 31 janvier 2007 que les actionnaires ont décidé de prolonger les mandats jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui aura lieu en 2007:

- TMF SECRETARIAL SERVICES, TMF CORPORATE SERVICES S.A. et TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. en tant qu'administrateurs de la Société;
- L'ALLIANCE REVISION S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007.

Pour avis conforme  
TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.  
*Domiciliaire*  
Signatures

Référence de publication: 2007026368/805/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00683. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

**Roermond Holding (No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 84.770.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la société adoptées le 26 janvier 2005*

L'associé unique a décidé d'accepter la démission de Monsieur Dominic Andrew White de son poste de gérant de la Société et de le remplacer, pour une durée indéterminée, par Monsieur Timothy Simon Gyde Horrocks, résidant au 12, J.W. Brouwerstraat, NL-1071 LJ Amsterdam, à compter du 28 janvier 2005.

*Extrait des résolutions de l'associé unique la Société adoptées le 30 octobre 2006*

L'associé unique a décidé d'accepter la démission de Monsieur Rodney Bysh de son poste de gérant de la Société et de le remplacer, pour une durée indéterminée, par Monsieur John Sutherland, résidant au 9, rue Principale, L-6990 Hostert (Grand-Duché de Luxembourg), à compter du 31 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Signature

Référence de publication: 2007026353/267/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03634. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

**Traxys, Société Anonyme.**

**Capital social: USD 66.826.900,00.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 3, rue Pletzer.  
R.C.S. Luxembourg B 90.829.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion des actionnaires de la Société en date du 25 janvier 2007 que M. Ralf Drieselmann a démissionné de ses fonctions d'administrateur de Classe B de la Société avec effet au 25 janvier 2007 et que M. Ross R. Bhappu, administrateur de société, né le 14 avril 1960 à Socorro, New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 1400 16th Street Suite 200, Denver, Colorado 80202, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé en tant que nouvel administrateur de Classe C de la Société pour une durée à compter du 25 janvier 2007 jusqu'au 30 novembre 2011.

Le conseil d'administration de la Société est donc composé comme suit:

- *Administrateur de Classe A:*
- Philippe Fievez
- *Administrateur de Classe C:*
- Ross R. Bhappu
- Rodney Cohen
- Alan Docter
- George Dorsey
- Eric Gribetz
- Mark Kristoff
- Alec Machiels
- Stanley de Jongh Osborne
- Dan Stencil
- Richard Weinberg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 février 2007.

*Pour la Société*  
Signature

Référence de publication: 2007026432/260/34.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00882. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070020362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**Erkan - Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 22.227.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie à Luxembourg le 22 janvier 2007 a pris acte de la démission de Monsieur Marino Di Pietro de son mandat d'administrateur avec effet au 18 décembre 2006.

Monsieur Marco Jäger, domicilié au Chemin Ladame 23, CH-1226 Thônex/GE, Suisse a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'an 2007.

Pour extrait conforme  
Signature  
*Un administrateur*

Référence de publication: 2007026357/693/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10756. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070020261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**Clarina Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 22.624.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 39.040.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle du 13 décembre 2006 a renouvelé le mandat du commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers S.A., 268, Kifissias Avenue, GR-152 32 Halandri, Athens, pour une durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale de 2007 qui approuvera les comptes au 31 décembre 2006.

CLARINA HOLDING S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007026619/783/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00661. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**Moro 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 30.200,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.655.

Par résolution signée en date du 3 janvier 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Alistair Peel, demeurant au 73, Woburn Avenue, CM16 7JR Theydon Bois, Essex, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Brian John Mercer, avec adresse professionnelle au 20, Old Bailey, EC4M 7LN Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

- Pascale Nutz
- Frank Przygodda
- Brian John Mercer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007026372/581/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. LSO-CB00019. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**Moro 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.600,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.656.

Par résolution signée en date du 3 janvier 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Alistair Peel, demeurant au 73, Woburn Avenue, CM16 7JR Theydon Bois, Essex, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Brian John Mercer, avec adresse professionnelle au 20, Old Bailey, EC4M 7LN Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

- Pascale Nutz
- Frank Przygodda
- Brian John Mercer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007026376/581/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. LSO-CB00023. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**Springer Science + Business Media S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 89.452.

L'adresse de l'administrateur Cinven suivant a changé et se trouve à présent au:

Hans Peter Gangsted, avec adresse professionnelle au Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007026380/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. LSO-CB00038. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

**Q Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2229 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.797.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue le 27 octobre 2006*

*Résolution*

Le conseil d'Administration décide de nommer comme administrateurs M. Stef Oostvogels, demeurant à 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, et Mme Martine Gerber, demeurant 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, en remplacement de Christelle Rétif, demeurant à 60, rue Nicolas Martha, L-2133 Luxembourg et de Naim Gjonaj, demeurant à 21b, rue Général Patton, L-2317 Luxembourg, démissionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Q INVEST SA

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007026497/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00553. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

**Cruise Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.222.775,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 104.228.

Par résolution signée en date du 3 janvier 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Alistair Peel, demeurant au 73, Woburn Avenue, CM 16 7JR Theydon Bois, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de classe A avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur John Andrew Arney, avec adresse professionnelle au 20, Old Bailey, EC4M 7LN Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007026382/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. LSO-CB00389. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

**Hutchison Europe Telecommunications S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.573.135.875,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 74.649.

Par résolution circulaire en date du 30 décembre 2006, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Colin Patrick Tucker, avec adresse à the Old House, Oxhill, CV35 0QR Warwick, Warwickshire, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet au 1er janvier 2007.
- Nomination de Monsieur Kevin Russell, demeurant au 15, Fleming Street, NSW 2066 Northwood, Australie, en tant que gérant avec effet au 1er janvier 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007026384/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. LSO-CB00388. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

**SSCP Coatings, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 5.500.200,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.097.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 8 janvier 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Marco Marchetti, avec adresse au 16, Baarerstrasse, CH-6300 Zug, Suisse, de son mandat de gérant de classe A avec effet immédiat.
- Acceptation de la démission de Monsieur Haller Heinz, avec adresse au 6-8, Theresienstrasse, D-80333 Munich, Allemagne, de son mandat de gérant avec effet immédiat.
- Nomination de Madame Cornelia Gehrig, avec adresse professionnelle au 211, Industriestrasse, CH-4603 Olten, Suisse, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Nomination de Monsieur Oliver Frey, avec adresse professionnelle au 6-8, Theresienstrasse, D-80333 Munich, Allemagne, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007026386/581/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00641. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

**La Corbeille, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 11, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 18.222.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille sept, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Marcel Toussaint, commerçant, né à Grevenmacher, le 25 octobre 1947, demeurant à L-6765 Grevenmacher, 11, rue des Vignes;
- 2.- Madame Lucette Zenner, commerçante, née à Basse Yutz (France), le 16 mai 1951, épouse de Monsieur Marcel Toussaint, demeurant à L-6765 Grevenmacher, 11, rue des Vignes.

Les comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

- I.- Les comparants sont les seuls associés de la société LA CORBEILLE S.à r.l., avec siège social à L-6791 Grevenmacher, 11, route de Thionville, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Dudelange, en

date du 22 mars 1981, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 94 du 11 mai 1981, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 28 décembre 1989, publié au Mémorial C, numéro 245 du 20 juillet 1990, ci-après «la Société»,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 18.222.

II.- Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Les parts sociales appartiennent aux associés comme suit:

	Parts sociales
1) à Monsieur Marcel Toussaint, prénommé, trois cents . . . . .	300
2) à Madame Lucette Zenner, prénommée, deux cents . . . . .	<u>200</u>
Total: cinq cents . . . . .	500

III.- La Société n'ayant plus d'activité, les associés décident par les présentes de la dissoudre avec effet immédiat.

Les associés, en leur qualité de liquidateurs de la Société, déclarent en avoir réglé tout le passif et en avoir transféré tous les actifs à leurs profits. Les associés se trouvent donc investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais des présentes.

Les associés déclarent en outre que la Société n'est pas propriétaire d'un immeuble au Luxembourg.

Les associés déclarent également être les seuls bénéficiaires économiques de la présente opération.

IV.- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

V.- Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérant unique de la Société est accordée à Monsieur Marcel Toussaint, prénommé.

VI.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-6765 Grevenmacher, 11, rue des Vignes.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue au comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Toussaint, L. Zenner, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 71, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 31 janvier 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007026416/222/53.

(070018484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

**Pradera Southern Piacenza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 74.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.948.

Par contrat de cession de parts du 21 décembre 2006 à 15h00, la société à responsabilité limitée, PRADERA SOUTHERN MANAGEMENT S.à r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, agissant pour le compte du fonds commun de placement PRADERA EUROPEAN RETAIL FUND 2, a cédé sept cent quarante (740) parts sociales de la société PRADERA SOUTHERN PIACENZA S.à r.l. à la société PRADERA SOUTHERN HOLDCO S.à r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Depuis lors, toutes les sept cent quarante (740) parts sociales de la société PRADERA SOUTHERN PIACENZA S.à r.l. sont détenues par la société PRADERA SOUTHERN HOLDCO S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007026434/267/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04019. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**IIB Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 108.640.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de IIB LUXEMBOURG S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-108.640 (la «Société»), qui s'est tenue au siège social de la Société le 30 Janvier 2007, que:

L'ALLIANCE REVISION SARL, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-46.498 a été réélue commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 30 janvier 2007, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

X. Kotoula / R. Jan Schol

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007026437/805/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00476. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**Auf dem Monkeler, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4149 Schifflange, Zone Industrielle Monkeler.

R.C.S. Luxembourg E 2.609.

—  
L'an deux mille six, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-Luc Auburtin, gérant, demeurant à F-57570 Evrange, 31, rue du Puits;

2.- Monsieur Alain Carli, entrepreneur, demeurant à L-3321 Berchem, 25, rue Meckenheck;

lesquels agissant en leurs qualités des deux (2) seuls et uniques associés de la société AUF DEM MONKELER, une société civile, établie et ayant son siège social à L-4149 Schifflange, Zone Industrielle Monkeler, constituée par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, suivant acte notarié du 27 septembre 1993, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 577 du 4 décembre 1993. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 17 avril 1993, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 414 du 31 juillet 1997, (ci-après: «la Société»),

ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

les associés de la Société conviennent de faire abstraction des règles formelles concernant la tenue des assemblées générales extraordinaires, telles que convocations, ordre du jour et constitution du bureau, les résolutions à prendre leur étant parfaitement connues.

Sur ce, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés constatent que par suite du basculement à l'euro, le capital social de la Société, de même que la comptabilité de la Société se trouvent désormais exprimés en euros (EUR) et que par conséquent le capital social actuel de cent mille francs luxembourgeois (100.000.- LUF) se trouve converti au taux de conversion d'un EURO (1,- EUR) = quarante virgule trente-trois quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (40,3399 LUF), en capital d'un montant de deux mille quatre

cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt-treize cents (2.478,93 EUR) et représenté par cent (100) parts d'intérêt d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule soixante-dix-huit quatre-vingt-treize euros (24.7893,- EUR).

#### Deuxième résolution

##### Cessions de parts sociales

a) Monsieur Alain Carli, prénommé, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit à:

1) Monsieur Jean-Luc AUBURTIN, prénommé,

quarante-neuf (49) parts d'intérêt d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule soixante-dix-huit quatre-vingt-treize euros (24.7893,- EUR) chacune de la société civile immobilière AUF DEM MONKELER, prédésignée; et

2) Monsieur Lionel AUBURTIN, directeur technique, né à Luxembourg, le 27 octobre 1977, demeurant à F-57100 Thionville, 50, rue Albert 1<sup>er</sup>,

une (1) part d'intérêt d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule soixante-dix-huit quatre-vingt-treize euros (24,7893 EUR) de la société civile immobilière AUF DEM MONKELER, prédésignée.

Il a été décidé unanimement que les diverses cessions de parts d'intérêt ci-avant documentées prendront effet entre parties à partir de ce jour et conformément à l'article six (6) des statuts de la Société.

A cet effet les cédants ont mis et ont subrogé les cessionnaires dans tous leurs droits et obligations attachés aux parts sociales cédées, les cessionnaires déclarant parfaitement connaître la situation financière de la Société.

Les présentes cessions de parts d'intérêt sont consenties et acceptées moyennant le prix principal de dix mille euros (10.000,- EUR) pour chaque part, soit au total cinq cent mille euros (500.000,- EUR) que le cédant, Monsieur Alain Carli, prénommé, reconnaît avoir reçu en totalité en date de ce jour de la part des cessionnaires, et dont il leur consent bonne et valable quittance.

Les cessions de parts d'intérêt se trouvant ainsi réalisées Messieurs Alain Carli et Jean-Luc Auburtin, agissant en leurs qualités de seuls et unique gérants de la Société AUF DEM MONKELER déclarent ensuite accepter au nom et pour compte de la prédite Société, les cessions de parts d'intérêt ci-avant documentées et les considérer comme dûment signifiées à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### Troisième résolution

Messieurs Jean-Luc Auburtin et Lionel Auburtin, agissant désormais en tant que les deux seuls et uniques associés, décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt et un euros et sept cents (21,07 EUR) afin de le porter de son montant actuel de deux mille quatre cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt-treize cents (2.478,93 EUR) à un montant de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) sans créer ni émettre des parts d'intérêt nouvelles, mais par augmentation de la valeur nominale de chaque part à vingt-cinq euros (25,- EUR) ce qui fait un apport en numéraire total de vingt et un euros et sept cents (21,07 EUR).

Le paiement de vingt et un euros et sept cents (21,07 EUR) a été fait par les prédicts associés, Messieurs Jean-Luc Auburtin et Lionel Auburtin, au prorata de leur participation dans le capital social et dont la preuve en a été fournie au notaire soussigné.

#### Quatrième résolution

Afin de refléter les cessions de parts d'intérêts et l'augmentation de capital ci-avant réalisées, les mêmes associés décident de modifier l'article cinq (5) des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) représenté par cent (100) parts d'intérêt d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Ces cent (100) parts d'intérêt se répartissent entre les associés ci-après comme suit:

	Parts sociales
1.- Monsieur Jean-Luc Auburtin, gérant, demeurant à F-57570 Evrange, 31, rue du Puits, quatre-vingt-dix-neuf .....	99
2.- Monsieur Lionel Auburtin, directeur technique, demeurant à F-57100 Thionville, 50, rue Albert 1 <sup>er</sup> , une .....	1
Total: cent .....	100».

#### Cinquième résolution

Les associés décident d'accepter avec effet immédiat, la démission de Monsieur Alain Carli, prénommé, en tant que co-gérant de la Société et décide de lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement en cette même qualité de gérant jusqu'à ce jour.

*Sixième résolution*

Suite à la démission accordée et acceptée, il est décidé que Monsieur Jean-Luc Auburtin, prénommé, demeurera seul et unique gérant de la Société avec les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de celle-ci en toutes circonstances et l'engager à l'avenir valablement par sa seule signature.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente-trois mille cinq cents euros.

*Remarque*

Les parties susmentionnées déclarent expressément être les bénéficiaires réels de l'opération relatée au présent acte.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. L. Auburtin, A. Carli, L. Auburtin, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2006, vol. 909, fol. 44, case 7. — Reçu 30.000,21 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 janvier 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007026471/239/97.

(070019324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

**RSHB Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 111.968.

## EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires de RSHB CAPITAL S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 111.968, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (la «Société»), lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société qui s'est tenue au siège, le 17 janvier 2007, que:

1. les démissions de TMF CORPORATE SERVICES S.A., TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. et TMF SECRETARIAL SERVICES S.A. de leur fonction d'administrateur ont été acceptées avec effet au 17 janvier 2007.

2. En remplacement de TMF CORPORATE SERVICES S.A., TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. et TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., Messieurs Robert Jan Schol, Paul van Baarle et Jorge Pérez Lozano, tous trois demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ont été élus administrateurs de la Société, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007026440/805/26.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08065. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

**Wing Aero, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 157.525,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 98.125.

## RECTIFICATIF

*Extrait du procès-verbal de la résolution écrite de l'associé unique tenu le 11 janvier 2007*

Annule et remplace l'enregistrement Réf LSO CA/08376 du 23 janvier 2007

Motif: Extrait du procès-verbal de la résolution écrite de l'associé et non du conseil de gérance

L'associé unique compte comme nouveau gérant, avec effet immédiat, Monsieur Laurent Forget, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2007.

WING AERO

L. Forget

Gérant

Référence de publication: 2007026498/24/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08376. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**Quentin Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 83.991.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 26 janvier 2007*

*Résolutions*

L'Assemblée ratifie la cooptation comme nouvel administrateur de Monsieur Eric Scussel, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 31 juillet 2006.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'Assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;  
Sébastien Felici, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Pascal Verdin-Pol, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Eric Scussel, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A. 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007026499/24/28.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. LSO-CB00272. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070020309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---

**Dämmlux G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 46.182.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2003.

Référence de publication: 2007028813/500/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA07991. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2007.

---